



O'MEGA 2  
AKUO SOLAR

Société O'méga 2  
Chez Akuo Energy  
140, Avenue des Champs Elysées  
75008 Paris

Madame Dominique Coste  
Service Urbanisme, Environnement  
et Développement des Territoires  
DDTM de l'Aude  
105, Boulevard Barbès  
11000 Carcassonne

**Objet :** *Envoi de compléments et mise à jour du dossier de demande de permis de construire une centrale photovoltaïque flottante  
Projet O'méga 2, commune de Raissac d'Aude (11 200)  
Dossier n°PC 011 307 15L001*

**Nos Réf. :** *OME2/DEV/BBE/170929/1*

**Contact :** *Baptiste BALIQUE – 07 77 68 62 37  
balique@akuoenergy.com*

Paris, le 29 septembre 2017,

Madame Coste,

Suite à nos échanges téléphoniques avec votre service, et votre courrier en date du 3 août 2017, nous vous adressons **un ensemble de compléments concernant la demande de permis de construire n°PC 011 307 15 L001**, relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur l'eau et au sol sur l'ancienne Carrière de la Plaine à Raissac d'Aude.

Pour rappel, une première demande de permis de construire a été déposée en 2011, sous le numéro PC 011 307 11 L001. Instruite pendant 3 ans, elle a notamment fait l'objet d'une enquête publique en 2014, conclue par un **avis favorable du commissaire-enquêteur**. Cette demande a fait l'objet d'un refus par le préfet de l'Aude, le 9 juillet 2014, au motif que le projet est situé dans une zone à risque du PPRI de l'Orbieu, et n'apporte pas les garanties nécessaires permettant d'assurer sa résistance aux événements de crues qui impactent régulièrement la zone.

Depuis 2014 et le refus du premier permis de construire, la technologie flottante a évolué. Ciel & Terre, qui développe la solution Hydrelío, est leader de cette technologie dans le monde. **En janvier 2017, Akuo Solar est devenu le distributeur exclusif de cette solution en France**. L'amélioration de la technologie, et l'expérience cumulée de ces deux sociétés a permis la délivrance du premier permis de construire pour une centrale photovoltaïque flottante en France. En effet, le projet O'méga 1, situé à Piolenc, dans le Vaucluse, a été autorisé en janvier 2017. Désigné lauréat par la Commission de Régulation de l'Energie en mars 2017, il bénéficie d'un contrat de complément de rémunération, dernier jalon menant à sa réalisation. Les dernières études nécessaires sont en cours, la construction du projet débutera au 2<sup>e</sup> trimestre 2018 et s'achèvera au dernier trimestre 2018. **Avec 17 MWc installé, ce sera alors la plus grosse centrale solaire flottante en Europe**. Un document accompagnant ce courrier présente ce projet plus en détails.

---

**SAS O'MEGA 2**

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros  
140 Avenue des Champs Elysées – 75 008 PARIS  
532 654 514 RCS PARIS

oOo



**O'MEGA 2**  
AKUO SOLAR

Le 1<sup>er</sup> juin 2015, une deuxième demande de permis de construire a été déposée pour la construction du projet de Raissac d'Aude, objet des présentes. Une première demande de compléments a été formulée le 15 juin 2015, qui a fait l'objet d'une réponse le 2 septembre 2015. Estimant ces compléments insuffisants, votre service a demandé de nouveaux compléments le 17 septembre 2015. Nous avons répondu à cette demande le 27 novembre 2015. Le dossier n'a plus été instruit depuis cette date.

**Nous souhaitons aujourd'hui apporter l'ensemble des compléments nécessaires pour reprendre l'instruction du dossier, démontrer la pertinence et la fiabilité de ce projet, et enfin le réaliser.** Développé depuis plus de 6 ans, il est bien connu de l'ensemble des acteurs locaux, tant élus, population, que services de l'Etat. Nous souhaitons nous appuyer sur cet historique afin d'avancer au plus vite dans son instruction. **Nous pensons à ce titre que l'enquête publique menée en 2014 sur ce projet pourrait être réutilisée pour cette demande, qui est en tout point similaire à celle de 2011.** En effet, l'article R. 123-24 du Code de l'environnement précise la validité d'une enquête publique (5 ans), si le projet n'a pas fait l'objet de modifications substantielles. Nous espérons pouvoir échanger avec vous sur ce sujet.

La demande porte sur xxx m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïque. **Du fait de l'amélioration de la technologie photovoltaïque, cette surface permet aujourd'hui de générer une puissance de 17 MWc.** Le projet de Raissac d'Aude est le second projet de ce type le plus avancé et pourrait devenir une des vitrines de la transition énergétique en Occitanie.

Comme demandé, je vous transmets le dossier de complément en format papier (en 8 exemplaires), joint à ce courrier, et également l'ensemble du dossier (depuis le dépôt du dossier le 1<sup>er</sup> juin 2015) sous forme de CD-ROM (12 exemplaires).

Vous souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour tout complément, je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma haute considération.

**Steve ARCELIN**

Directeur Général d'Akuo Solar

elle-même Présidente de la société O'méga 2

---

**SAS O'MEGA 2**

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

140 Avenue des Champs Elysées – 75 008 PARIS

532 654 514 RCS PARIS

oOo